

CANTINE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été demandé au Cabinet ARCHE, Architecte de la construction de la cantine scolaire d'étudier le transfert des installations de la cuisine du F.P.A. dans le local annexe à la cantine scolaire.

Après discussion, il a été décidé qu'une réunion se tiendrait en Mairie le 2 Mai 1979 afin d'examiner le coût du transfert de la cuisine ainsi que sa localisation exacte dans le bâtiment cantine.